

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Par un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION

à La Haye, Lager Nieuwstraten, derrière le Prinsengracht, Noordsingel.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de ports.

LA HAYE, 14 Juillet.

Nouvelles d'Amérique.

RATIFICATION DU TRAITÉ DE L'ORÉON. LA GUERRE AVEC LE MEXIQUE.

Le *Great-Western*, arrivé vendredi à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 25 juin : le traité de l'Oréon a été ratifié par le sénat américain à la majorité de 41 voix contre 14.

Le général Armstrong est revenu en Angleterre à bord du *Great-Western*, porteur du traité ratifié.

Les séances du congrès n'ont offert aucun intérêt; aucun vote a été pris sur le tarif.

Le président a adressé un message au sénat pour obtenir les moyens de poursuivre la guerre contre le Mexique. Le gouvernement américain paraît décidé à continuer les hostilités avec vigueur. De son côté, le gouvernement mexicain ne semble pas vouloir céder sans coup férir.

Voici le texte du message, adressé par le président des Etats-Unis au sénat américain :

En réponse à la résolution du sénat du 3 courant, je communique le relevé dressé par les départements de la guerre et de la marine, des dépenses prévues de la guerre avec le Mexique pour la fin de l'année financière actuelle. Toute l'année prochaine. Je communique aussi un rapport du secrétaire de la trésorerie basé sur ce relevé et proposant des mesures pour fournir les ressources nécessaires à cet effet. Il est probable que les dépenses actuelles faites pendant la période indiquée seront beaucoup au dessous du relevé qui vous est présenté et qui s'applique à un nombre de troupes plus considérable que celui qui a été appelé en campagne. Mais par mesure de précaution contre toute possibilité de déficit, les dépenses ont été évaluées au chiffre le plus élevé que les besoins du service puissent exiger.

On verra par le rapport du secrétaire de la trésorerie qu'une partie considérable de l'augmentation des dépenses exigée peut être fournie par une modification des droits établis par le tarif existant. Les droits élevés qui frappent aujourd'hui sur les articles exclusent toute importation de plusieurs articles, tandis que d'autres imposent des droits à un simple tarif. Le revenu n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses de produits sur lesquels ils sont établis, et le trésor en retire un revenu important.

Indépendamment des hautes considérations qui m'ont engagé dans mon message à recommander une modification et une réduction des droits imposés par la loi de 1842, mesures non-seulement opportunes dans un état de paix, mais justes pour tous les grands intérêts du pays, la nécessité de ces modifications et réductions est aujourd'hui évidente. Le pays a besoin de nouvelles ressources pour poursuivre la guerre. Ces ressources peuvent être obtenues en grande partie par la réduction des droits prohibés et des droits prohibitifs existants sur les articles de commerce. Les modifications recommandées par le secrétaire de la trésorerie dans son rapport annuel de décembre dernier étaient adaptées à un état de paix, et les nouveaux droits qu'il indique aujourd'hui ont pour objet de nous créer de nouvelles ressources pour la guerre. A l'expiration de la guerre, ces droits pourront être abolis ou considérablement réduits.

Il n'est pas à craindre que la guerre avec le Mexique affecte matériellement notre commerce avec le reste du monde. Au contraire les réductions proposées augmentent ce commerce et les revenus qu'il produira pour le trésor.

Quand le pays est en état de guerre il ne faut pas qu'aucune circonstance puisse empêcher les ressources du trésor seraient insuffisantes pour poursuivre la guerre, pour prévenir sur une pareille éventualité, il est nécessaire que le pouvoir exécutif soit autorisé à émettre des bons du trésor, et à contracter un emprunt remboursable à une époque rapprochée. Et même si il n'y avait pas lieu de faire usage de cette autorisation, il

est important qu'elle lui soit donnée afin qu'il puisse en user en cas d'urgence.

Nous n'avons pas cru devoir recourir à des taxes directes ou accises, les mesures recommandées étant jugées préférables comme moyens d'augmenter le revenu. Il y a lieu d'espérer que si la guerre avec le Mexique est poussée vigoureusement comme nous comptons le faire, elle ne sera pas de longue durée. Je serai prêt en tout temps à conclure une paix honorable, lorsque le gouvernement mexicain manifestera les mêmes dispositions. La guerre actuelle a été rendue nécessaire par les actes du Mexique et lorsque cette puissance sera prête à nous rendre justice nous serons tout disposés à remettre l'épée dans le fourreau et à lui présenter l'olivier de la paix.

Washington, le 16 juin 1846.

JAMES K. POLK.

Voici les dispositions du traité de l'Oréon, ratifié par le sénat des Etats-Unis :

L'art. 1^{er} fixe les limites territoriales entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à l'ouest des Montagnes-Rocheuses, sur la ligne du 49^e degré jusqu'au détroit de la reine Charlotte et, de là, jusqu'à l'Océan, en traversant le détroit de Fuca; cette délimitation donne l'île de Van Couver à l'Angleterre.

L'art. 2 déclare libre, pour la compagnie de la baie d'Hudson, pendant la durée de son privilège, la navigation de la Colombie jusqu'au point où cette rivière touche au 49^e degré.

Par l'art. 3, les rivières, ports et havres au nord du 49^e degré, sont ouverts au commerce des deux nations.

L'art. 4 porte qu'une indemnité sera accordée à la C^e d'Hudson pour la cession des forts et stations commerciales qu'elle possède au sud du 49^e degré, et aux Etats-Unis, pour les établissements qu'ils possèdent au nord de cette ligne.

L'art. 5 stipule des indemnités pour les propriétés particulières des sujets des deux états au sud et au nord de la ligne qui voudraient quitter leurs établissements.

La guerre avec le Mexique est poussée vigoureusement. Le président a adressé au sénat un message pour obtenir les moyens de poursuivre la guerre contre le Mexique. Dans son rapport, le secrétaire d'état de la guerre calcule que les hostilités, si elles continuaient du 1^{er} mai 1846 au 1^{er} juin 1847, absorberaient une somme d'environ 10,971,472 dollars. Cette somme énorme, jointe à l'impôt énormément calculateur des Américains, doivent donner du crédit aux déclarations du gouvernement de l'Union, qu'il ne fait la guerre que pour obtenir une paix honorable, ou pour parler plus exactement, avantageuse. Le peuple américain n'a pas besoin de conquêtes pour se rendre maître tôt ou tard des deux Californies et peut-être de tout le Mexique jusqu'à l'isthme de Panama. Les Américains gagnent du terrain de ce côté par la force du travail et de la colonisation progressive, à laquelle les Mexicains n'ont rien à opposer que l'inertie d'un gouvernement faible et d'un peuple énervé par l'indolence.

De son côté, le gouvernement mexicain ne semble pas vouloir céder, sans coup férir. Le président Parades a pris la résolution de diriger en personne les opérations militaires; il est parti pour aller courir Monterey à la tête de toutes les troupes disponibles. Le général Taylor qui commandait à Vera-Cruz, votre nouveau président adjoint, pendant l'absence de Parades. Le général Arista était toujours à Monterey, mais dans un état de santé de 15,000 hommes. Un autre général mexicain occupait avec quinze cents hommes la petite ville de Rio-Nosa, à soixante milles de Matamoras; 800 hommes de l'armée américaine se portaient sur ce dernier point, et l'on s'attendait au quartier du général Taylor à recevoir d'un instant à l'autre la nouvelle d'un engagement entre ces deux corps. Il paraît que les Américains ont renoncé au projet d'une attaque de vive force contre Saint-Jean d'Ulloa.

leurs, chacun ayant sa manière d'arriver à cet état d'enthousiasme qui leur procure des visions et des extases : — c'est autour des mâts que les premiers tournaient sur eux-mêmes en criant seulement d'un ton étouffé : *Allah zheyt!* c'est-à-dire « Dieu vivant. » Ces mâts, dressés au nombre de quatre sur la même ligne, s'appellent *sarys*. — Ailleurs la foule se pressait pour voir des jongleurs, des danseurs de corde ou pour écouter les rapades (*shayérs*) qui récitent des portions du roman d'*Abou-Zeyd*. Ces narrations se poursuivent chaque soir dans les cafés de la ville, et sont toujours, comme nos feuilletons de journaux, interrompus à l'endroit le plus saillant, afin de ramener le lendemain au même café des habitués avides de péripéties nouvelles.

Les balanciers, les jeux d'adresse, les *caragheuses* les plus variés, sous forme de marionnettes ou d'ombres chinoises, achevaient d'animer cette fête foraine; quand on se renouveler deux jours encore pour l'anniversaire de la naissance de Mahomet que l'on appelle *El-Mouled-en nobée*.

Le lendemain, dès le point du jour, je partis avec Abdallah pour le bazar d'esclaves situé dans le quartier Soukel-eezi. J'avais choisi un fort bel âne rayé comme un zèbre, et arrangé mon nouveau costume avec quelque coquetterie. Parce qu'on va acheter des femmes, ce n'est point une raison pour leur faire peur. Les rires dédaigneux des négresses m'avaient donné cette leçon.

XII. — ABDEL-KÉRIM.

Nous arrivâmes à une maison fort belle, ancienne demeure sans doute d'un *kachef* ou d'un bey mamelouk, et dont le vestibule se prolongeait en galerie avec colonnade sur un des côtés de la cour. Il y avait au fond un divan de bois garni de coussins où s'éteignait un musulman de bonne mine vêtu avec quelque recherche, qui égrenait nonchalamment son chapelet de bois d'aloes. Un négrillon était en train de rallumer le charbon du narghilé, et un écrivain copte, assis à ses pieds, servait sans doute de secrétaire.

— Voici, me dit Abdallah, le seigneur Abdel-Kérim, le plus illustre des marchands d'esclaves : il peut vous procurer des femmes fort belles, s'il le veut; mais il est riche et les garde souvent pour lui.

Abdel-Kérim me fit un gracieux signe de tête en portant la main sur sa poitrine et me dit *saba-el-khar*. Je répondis à ce salut par une formule arabe analogue, mais avec un accent qui lui apprit mon origine. Il m'invita toutefois à prendre place auprès de lui et fit apporter un narghilé et du café.

— Il vous voit avec moi, dit Abdallah, et cela lui donne bonne opinion de vous. Je vais lui dire que vous venez vous fixer dans le pays, et que vous êtes disposé à monter richement votre maison.

Les Etats-Unis ont l'avenir pour eux, et peuvent attendre, à moins que l'officieuse médiation des puissances européennes ne les force à déployer une activité plus grande. Les offres amicales du gouvernement britannique pour ramener le Mexique à la reconnaissance de sa véritable position, ne seront sans doute positivement repoussées qu'avec réserve, et on n'y donnera aucune suite contraire à la déclaration solennelle qu'a faite le président, dans son discours d'inauguration.

Le Roi a quitté aujourd'hui la résidence pour se rendre à Soestdyk. S. M. est attendue de retour demain à 10 heures.

Pendant le séjour que le Roi a fait la semaine dernière à Leeuwarder, S. M. a nommé chevaliers de l'ordre du Lion-Néerlandais : M. S. Brouwer, professeur émérite et ancien membre des Etats-Généraux; le baron C. F. Schwartzenberg et Kohenlansberg, chambellan extraordinaire de S. M.; M. H. Baard van Smiina, membre des Etats de la Frise; M. Bernardus Dorhout, membre de la députation permanente des Etats-Provinciaux de la Frise; M. U. A. Evertsz, président du tribunal d'arrondissement de Heerenveen; et M. J. C. Kutsch, ancien lieutenant-colonel de la garde communale de Leeuwarder.

Comme un souvenir durable de l'inspection que S. M. a été faire, lors de son voyage en Frise, des travaux du polder *Anna Paulowna*, le Roi a bien voulu donner l'autorisation que le village dont on a déjà commencé les premières constructions, porte le nom de S. M.

Si l'on croit une correspondance de Hanovre, reçue avant-hier à Zwolle, la première chambre hanovrienne a donné son adhésion pour la construction du chemin de fer d'Emden à Rheine, par Lingen, et de la par Osnabrück à Löhne. On ne doute pas que la Seconde Chambre ne l'adopte également.

On espérait que lord John Russell exposerait vendredi à la chambre des communes son plan relativement à la question des droits sur les sucres; mais il n'en a rien été, et il paraît que ce n'est qu'aujourd'hui que le cabinet, dans le conseil qui était convoqué pour deux heures de l'après-midi, arrêtera les bases du projet qui doit être présenté. Si, comme on le pense généralement, les membres du cabinet tombent d'accord sur cette question, le projet sera présenté lundi. Lord John Russell espère que le système de droits gradués, qui iront chaque année en diminuant pour se terminer, au bout de 5 ou 6 ans, par une abolition totale, ralliera une partie des intérêts engagés dans les colonies des Indes-Occidentales, et que dès lors le projet ne rencontrera pas une opposition aussi redoutable qu'on paraît le croire. Ce système s'écarterait un peu de la déclaration radicale faite par le cabinet actuel, il y a un mois environ, dans la réunion des membres du parti *whig*. Il est vrai qu'alors il s'agissait de presser le cabinet de sir Robert de présenter un projet extrêmement libéral sur cette question, tandis qu'aujourd'hui il s'agit de la pratique, et surtout il s'agit d'assurer l'adoption du projet qu'on veut adopter, les circonstances ne sont plus les mêmes, et peuvent justifier à la rigueur quelques modifications dans les idées naguère trop absolues du chef du parti *whig*.

Les paroles d'Abdallah parurent faire une impression favorable sur Abdel-Kérim, qui m'adressa quelques mots de politesse en mauvais italien.

La figure fine et distinguée, l'œil pénétrant et les manières gracieuses d'Abel-Kérim faisaient trouver naturel qu'il fit les honneurs de ce palais, ou plutôt qu'il se livrait à un si triste commerce. Il y avait chez lui un singulier mélange de l'affabilité d'un prince et de la résolution implacable d'un forban. Il devait dompter les esclaves par l'expression fixe de son œil mélancolique et leur laisser, même les ayant fait souffrir, le regret de ne pas voir pour maître. Il est bien évident, me disais-je, que la femme qui m'a été vendue ici aura été éprise d'Abel-Kérim. N'importe; il y avait une fascination telle dans son œil, que je compris qu'il n'était guère possible de ne pas faire affaire avec lui.

La cour carrée, où se promenaient un grand nombre de Nubiens et d'Abysiniens, offrait partout des portiques et des galeries supérieures d'une architecture élégante; de vastes moucharabys en menuiserie tournée surplombaient un vestibule d'escalier décoré d'arcades moresques par lequel on montait à l'appartement des plus belles esclaves.

Beaucoup de Turcs étaient entrés déjà et examinaient les noirs plus ou moins foncés réunis dans la cour; on les faisait marcher, on leur faisait tourner le dos et la poitrine, on leur faisait tirer la langue. Un seul de ces jeunes gens, vêtu d'un machlah rayé de jaune et de bleu, avec les cheveux tressés et tombant à plat comme une coiffure du moyen-âge, portait aux bras une lourde chaîne qu'il faisait résonner en marchant d'un pas fier; c'était un Abyssinien de la nation des Ballas pris sans doute à la guerre.

Il y avait autour de la cour plusieurs salles basses, habitées par des négresses, comme j'en avais vu déjà, insouciantes et folles la plupart, allant à tout propos; une autre femme cependant, drapée dans une couverture jaune, pleurait en cachant son visage contre une colonne du vestibule. La mort sérénité du ciel et les lumineuses broderies que traçaient les rayons du soleil jetant de longs angles dans la cour protestaient en vain contre cet éloquent désespoir; je m'en sentais le cœur navré.

Je passai derrière le pilier, et, bien que sa figure fût cachée, je vis que cette femme était presque blanche; un petit enfant se pressait contre elle à demi enveloppé dans le manteau.

Quoi qu'on fasse pour accepter la vie orientale, on se sent Français — et sensible dans de pareils moments. J'eus un instant l'idée de la racheter si je pouvais, et de lui donner la liberté.

— Ne faites pas attention à elle, me dit Abdallah; cette femme est l'esclave favorite d'un effendi qui, pour la punir d'une faute, l'envoie au marché, où l'on fait semblant de vouloir la vendre avec son enfant. Quand elle aura passé ici quelque heures, son maître viendra la reprendre et lui pardonnera sans doute.

SMILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 15 JUILLET 1846.

LES FEMMES DU CAIRE

SCÈNES DE LA VIE ÉGYPTIENNE. (1)

Les Esclaves.

LA CARAVANE DE LA MECQUE.

Depuis que le gouvernement paraissait avoir célébré l'arrivée du Mahmil à la satisfaction générale; le pacha et sa famille avaient reçu respectueusement la robe du prophète rapportée de la Mecque, l'eau sacrée du puits de Zemzem et autres ingrédients du pèlerinage; on avait montré la robe au peuple à la porte d'une petite mosquée située derrière le palais, et déjà l'illumination de la ville produisait un effet magnifique du haut de la plate-forme. Les grands édifices ravivaient au loin, par des illuminations, leurs lignes d'architecture perdues dans l'ombre; des chapelets de lumières ceignaient les dômes des mosquées, et les minarets revêtaient de nouveau ces brillants lustres que j'avais remarqués déjà; des versets du Coran brillaient sur le front des édifices, tracés partout en verres de couleur. — Je me levai, après avoir admiré ce spectacle, de gagner la place de l'Esbeckieh, où se tenait la plus belle partie de la fête.

Les quartiers voisins resplendissaient de l'éclat des boutiques; les pâtisseries, les confiseurs et les marchands de fruits avaient envahi tous les rez-de-chaussées; les confiseurs étalaient des merveilles de sucrerie sous forme d'édifices, d'animaux et autres fantaisies. Des pyramides et girandoles de lumières s'élevaient tout comme en plein jour; de plus, on promenait sur des cordes tendues de distance en distance de petits vaisseaux illuminés, — souvenir peut-être de ces fêtes irakiennes, conservé comme tant d'autres par le bon peuple égyptien. Les pèlerins — étus de blanc pour la plupart et plus halés que les gens du pays, recevaient partout une hospitalité fraternelle. C'est au midi de la place, dans la partie qui touche au quartier franc, qu'avaient lieu les principales réjouissances; des tentes étaient élevées partout, non-seulement pour les cafés, mais pour les *ziér* ou réunions de chanteurs dévots; de grands mâts pavoisés et supportant des lustres servaient aux exercices des derviches tourneurs, qu'il ne faut pas confondre avec les hur-

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Nous avons reproduit, d'après l'Esprit public, comme simple bruit, la retraite du maréchal Soult des fonctions de président du conseil; la Presse qui nous est parvenue ce matin, parle de la retraite définitive de M. le maréchal Soult et de la prochaine nomination de M. Guizot, comme président du conseil. Ce bruit avait déjà pris quelque consistance; mais il paraît qu'il doit être considéré désormais comme une nouvelle positive.

La liberté de la presse pour les journaux a été supprimée, la censure établie pour tous les états de la confédération germanique par des résolutions dites de Carlsbad, du 20 septembre 1819. Nous apprenons de source certaine que le cabinet de Carlsruhe a adressé aux autres états constitutionnels de l'Allemagne un mémoire pour les engager à faire auprès de la diète une démarche collective à l'effet d'obtenir une loi sur la presse, pour toute l'Allemagne, qui remplît les promesses de l'article 18 de l'acte constitutionnel. La Bavière, le Wurtemberg et la Hesse héritière ont accédé à cette proposition du cabinet badois et ont donné des instructions dans ce sens à leurs représentants près de la diète. On espère que les autres états constitutionnels (le Hanovre, la Saxe, la Hesse-Electorale, le Grand-Duché de Nassau et les duchés saxons) y accéderont également et que la motion pourra être présentée à la diète avant l'époque prochaine où les résolutions de Carlsbad doivent être renouvelées pour cinq années.

On a des nouvelles de l'Algérie jusqu'au 5 juillet. De toutes parts on recevait les rapports les plus rassurants; partout régnait la plus profonde tranquillité. Depuis quelques semaines, le 2^e bataillon d'Afrique, sous les ordres de M. le commandant Prévost, occupait dans l'Ouarsenis une redoute qu'il y avait élevée, et où il veillait au désarmement des tribus soumises dans les dernières expéditions et à la rentrée des impôts. Le bataillon ayant opéré ces diverses rentrées, a évacué la redoute et est revenu à Tani-el-Had le 22 juin dernier. Il rapportait 900 fusils provenant du désarmement opéré dans ces montagnes, et ramenait des troupeaux, des chevaux; plus, une somme de 54,000 fr. sur 60,000 fr., auxquels ces montagnards avaient été imposés. A Milianah, le 2 juillet, les transactions et les constructions marchaient de pair, et il y a autant d'activité dans les uns que dans les autres. On s'occupe en ce moment des opérations administratives relatives au séquestre. Cette mesure aura pour conséquence assurée d'accroître les revenus du domaine.

Le tribunal de Péronne a prononcé samedi dans l'affaire de l'évasion du prince Louis. Il a condamné le médecin M. Cunneau, et Thelin, le valet de chambre du prince: le premier à six mois, le second à trois mois de prison, et renvoyé de l'accusation le major Demarle, commandant du fort de Ham, et les deux gardiens.

Les prochaines élections en France.

La polémique des journaux français sur les élections du 1^{er} août prochain continue. Comme on a pu le remarquer déjà de ce que nous avons reproduit de cette polémique, il s'agit uniquement de deux noms: ceux de Guizot et de Thiers. Les journaux de l'opposition cherchent à renouveler la coalition de 1830 contre le ministère Mole. Le changement du cabinet anglais a donné un certain intérêt à cette curieuse lutte de plume. Aujourd'hui nous voyons le Constitutionnel protester, au nom de M. Thiers, contre l'imputation que cet homme d'Etat aurait été l'ennemi de l'alliance anglaise.

Si les deux pays ne sont pas à jamais désunis, si beaucoup des libéraux et des patriotes de la France n'ont pas désespéré de toute alliance avec l'Angleterre, c'est grâce, dit le Constitutionnel, au courage éloquent de quelques opposants et en particulier de M. Thiers, qui, au lieu de secondar l'entraînement presque universel, ont rendu à leur pays le service de contredire un de ses sentiments les plus naturels et de lui faire comprendre que l'accord des deux peuples constitutionnels pour la cause de la liberté, n'était pas impossible.

La même feuille motive la coalition du centre gauche avec les légitimistes.

Rares, les légitimistes, dit-elle, qui ne peuvent manquer d'entrer à la

chambre, nous faisons notre choix, comme le ministère fait le sien. Nous préférons les hommes indépendants, honnêtes, qui ont de la fierté pour leur pays, qui ne veulent point se laisser corrompre.

L'Epoque prétend que les conservateurs seuls sont sincères dans leur politique, et que l'opposition ne l'est pas puisqu'elle se compose des opinions les plus contradictoires. Il y a cependant quelquefois des coalitions légitimes; celle, par exemple, des whigs avec M. Peel; mais la coalition fomentée par M. Thiers n'est pas.

Pour que la conduite de M. Thiers, dit l'Epoque, fût raisonnable, il faudrait qu'il pût, avec ses propres forces, composer une administration. On comprendrait alors que, pour fortifier sa politique générale, il se donnât, hors de ses rangs, des auxiliaires dont il achèterait le concours au prix de quelques concessions particulières. Mais M. Thiers, qui ne peut pas former un cabinet avec le centre gauche et même avec la gauche, le formerait encore bien moins avec une chambre où ses ennemis fondamentaux, les légitimistes et les républicains, seraient en très-grand nombre.

La Presse se déclare avec force contre M. Thiers: pour elle, il ne s'agit pas de changer les ministres, mais de modifier la politique; or, M. Thiers, selon elle, n'a point d'idées, point d'initiative, et il ne changerait rien à la direction politique du cabinet; seulement, il mécontenterait l'Europe.

Nous ne comprendrions pas, dit la Presse, le renversement de M. Guizot au profit de M. Thiers, si la conséquence de ce renversement n'était pas de substituer à la politique actuelle une politique différente, une politique intérieure pourvue de plus d'initiative, une politique extérieure qui prit son point d'appui ailleurs que sur la supposition d'un accord durable entre la France et l'Angleterre, mais uniquement de faire que la même politique fût moins réservée dans ses actes et moins élevée dans son langage. Ce que nous appelons de tous nos vœux, c'est une majorité qui, sans cesser d'être aussi compacte, soit plus éclairée et ne pousse pas l'idolâtrie du présent jusqu'à nier l'existence de l'avenir; c'est une majorité qui fasse aux mauvaises changes leur juste part, qui prévienne le cas où le bon accord cesserait, par suite d'une circonstance quelconque, de régner entre les deux cabinets d'Angleterre et de France, ainsi que cela est arrivé déjà en 1840, ainsi que cela a failli arriver encore deux fois depuis cette époque; c'est une majorité qui comprenne que le moyen le plus sûr d'affaiblir l'opposition, ce n'est pas de résister avec l'aveuglement de l'obstination à ce qu'elle peut réclamer de juste et de fondé, mais, au contraire, de ne lui laisser rien à faire d'utile ni de grand, en prenant les devants dans toutes les questions de réformes arrivées à maturité.

La circulaire du comité central de Paris aux électeurs de France a cependant été publiée par le Constitutionnel, le Siècle et le Commerce, mais avec des commentaires restrictifs. Le Constitutionnel, après avoir fait ses réserves, ajoute:

Nous n'avons pas besoin de dire quel prix nous attachons au succès de la réforme parlementaire, grand acte de moralité qu'accomplirait la chambre des députés, et de la réforme électorale, qui élèvera à la politique les collèges aujourd'hui accessibles à la corruption. Mais nous citons surtout la circulaire comme un exemple excellent de l'esprit politique, de l'esprit d'union qui doit animer toutes les oppositions dans cette lutte. Paris offre par là un exemple à tous les départements.

Nouvelles du Brésil.

Rio-Janeiro le 28 mai.

La chambre des députés a voté en réponse au discours d'ouverture de la session une adresse dans laquelle nous remarquons le passage suivant, relatif au différend entre le Brésil et la Grande-Bretagne:

Sire, De tous les bienfaits qui découlent de la civilisation de l'époque actuelle il faut reconnaître que le plus important est ce fait, que toutes les nations sans distinction sont soumises au tribunal de l'opinion publique. L'expression de cette opinion en même temps qu'elle a pour objet de maintenir la bonne intelligence et des relations amicales entre les divers états, les justifie dans leur résistance à des agressions injustes ou à des prétentions insoutenables. Votre majesté impériale a sagement apprécié et adopté ce principe, et elle a répondu par là aux vœux de la nation et accompli ses desirs.

La notification donnée par le gouvernement de V. M. à celui de S. M. britannique de la cessation des stipulations adoptées en commun par les deux gouvernements relativement à la suppression de la traite des esclaves,

restes d'arabesques peintes et dorées, je vis rangées contre le mur cinq femmes assez belles, dont le teint rappelait l'éclat du bronze de Florence; leurs figures étaient régulières, leur nez droit, leur bouche petite; l'ovale parfait de leur tête, l'embranchement gracieux de leur cou et la douceur de leur physionomie leur donnaient l'air de ces madones peintes d'Italie dont la couleur a jauni par le temps. C'étaient des Abyssiniennes catholiques, — des descendantes peut-être du prêtre Jean ou de la reine Candace.

Le choix était difficile; elles se ressemblaient toutes, comme les races primitives. Abdel-Kérim, me voyant indécis et croyant qu'elles ne me plaisaient pas, en fit entrer une autre qui, d'un pas indolent, alla prendre place près du mur.

Je pouvais un cri d'enthousiasme; je venais de reconnaître l'œil en amande, la paupière oblique des Javanaises, dont j'avais vu des peintures en Hollande; — comme cariatide, cette femme appartenait évidemment à la race jaune. Je me sais quel point de l'étrange et de l'imprévu, dont je ne pus me défendre, me décida en sa faveur. Elle était fort belle du reste et d'une solidité de formes qu'on ne craignait pas de laisser admirer; l'éclat métallique de ses yeux, la blancheur de ses dents, la distinction des mains et la longueur des cheveux d'un ton d'acajou sombre, qu'on me fit voir en étant son tabouret, ne laissaient rien à objecter aux éloges qu'Abdel-Kérim exprimait en s'écriant: Bono! bono!

Nous redescendîmes et nous causâmes avec l'aide d'Abdallah. Cette femme était arrivée la veille à la suite de la caravane, et n'était chez Abdel-Kérim que depuis ce temps. — Elle avait été prise toute jeune, dans l'archipel indien, par des corsaires de l'Island de Mascate.

Mais, dis-je à Abdallah, si Abdel-Kérim l'a mise hier avec ses femmes... — Eh bien! répondit le drogman en ouvrant des yeux étonnés. Je vis que mon observation paraissait médiocre.

Croyez-vous, dit Abdallah, entrant enfin dans mon idée, que ses femmes légitimes le laisseraient faire la cour à d'autres? — Et puis un marchand, songez-y donc! Si cela se savait, il perdrait toute sa clientèle. C'était une bonne raison. Abdallah me jura de plus qu'Abdel-Kérim, comme bon musulman, avait dû passer la nuit en prières à la mosquée, vu la solennité de la fête de Mahomet.

Il ne restait plus qu'à parler du prix. On demanda cinq bourses (625 francs); j'eus l'idée d'offrir seulement quatre bourses; mais, en songeant que c'était marchander une femme, ce sentiment me parut bas. De plus, Abdallah me fit observer qu'un marchand turc n'avait jamais deux prix. — Je demandai son nom, — j'achetais le nom aussi naturellement: — Zénobé dit Abdel-Kérim. — Zénobé, répéta Abdallah avec un grand effort de contraction nasale. Je ne pouvais pas comprendre que l'éternellement de quatre consonnes représentât un nom. Il me fallut quelque temps pour

était une mesure devenue nécessaire par l'expiration de la convention qui les contenait.

La chambre des députés considère l'acte du parlement britannique par lequel les navires brésiliens soupçonnés de faire la traite seraient soumis aux tribunaux d'une puissance étrangère, comme incompatible avec les principes d'indépendance et de souveraineté nationales.

En conséquence la chambre donne son approbation et s'unit à la protestation que le gouvernement de votre majesté impériale a faite contre cet acte. La chambre, appréciant la bonne foi avec laquelle le gouvernement de votre majesté impériale a cherché à remplir les obligations qu'elle a contractées avec la Grande-Bretagne, assure votre majesté impériale de son concours loyal et unanime pour maintenir les prérogatives de la couronne et les droits de la nation.

Nouveaux détails sur la catastrophe de Roux.

Comme il paraît exister encore beaucoup de doutes sur l'étendue réelle de la catastrophe du 8 juillet, nous empruntons au Messenger du Nord les détails qui suivent. Le Messenger du Nord est hostile à la compagnie du chemin de fer, et porté par conséquent, dans les cas douteux, à exagérer. D'après ce journal, le nombre des morts était hier de 14; celui des blessés, de 12, dont plusieurs fort légèrement.

On écrit du lieu du sinistre au Messenger du Nord:

Hier, vendredi, à cinq heures du soir, on avait retiré de l'eau le corps du nommé Sarrazin et ceux des deux dames qui étaient dans la même voiture. Ce qui porte à quatorze le nombre des morts connus jusqu'ici. Le matin, on avait inhumé, au milieu du rassemblement et de la tristesse générale, sept des malheureuses victimes; les autres avaient été emportées par les familles.

Le wagon des remplaçants n'est pas encore découvert. Il y a à Fampoux et dans les environs quinze blessés. Nous annonçons avec un vif sentiment de plaisir que Mlle Bouchain, qu'on a dit morte hier, va beaucoup mieux; sa famille espère qu'elle pourra aujourd'hui être ramenée à Lille. L'aide-de-camp du général Oudinot, dont on a annoncé la mort, vivait encore hier à neuf heures du soir.

On a dû remarquer qu'en annonçant hier onze morts, à Fampoux, nous n'en avions nommé que dix. En effet, dans la précipitation où nous étions en écrivant ce long compte-rendu, un nom n'avait pas été pris par nous, c'est celui de M. Lefebvre, propriétaire à Roguélincourt, dont le cadavre, trouvé dans l'eau, a été réclamé sous nos yeux par M. Collin, maire d'Arras.

On lit dans le Libéral du Nord:

Voici avec la plus grande exactitude quel était l'état du train peu après l'événement:

- Une locomotive déraillée restée sur la voie.
- Un wagon de bagages, id.
- Une voiture de troisième classe renversée dans le marais.
- Deux voitures de première classe à la suite renversées dans le marais.
- Une voiture de deuxième classe à la suite renversée dans le marais.
- Une voiture de troisième classe à la suite renversée dans le marais.
- Un train portant une voiture de messageries renversée dans le marais.
- Une voiture de deuxième classe culbutée dans le marais.
- Une voiture de deuxième classe culbutée et entièrement brisée dans le marais.
- Un train portant une voiture de poste renversée dans le marais.
- Un train portant une voiture de messageries renversée tout près de l'eau.
- Un train portant une voiture de messageries entièrement aplatie dans le marais.

- Un train portant une voiture de messageries renversées sur le côté.
- Deux voitures de troisième classe sur le talus.
- Un wagon de bagages id.
- Une voiture de deuxième classe sur la voie.
- Deux voitures de première classe id.
- Une voiture de deuxième classe id.
- Six trains portant chacun une voiture de poste renversée dans le marais.

La compagnie du chemin de fer du Nord a fait aux journaux de Paris une seconde communication que voici:

Le représentant du conseil d'administration, arrivé à Paris ce soir par le convoi de 9 heures, a confirmé les détails transmis le matin à la compagnie. Le nombre des morts est de 14, les blessés sont au nombre de dix dont deux grièvement.

On a annoncé à tort la mort de l'aide de camp de M. le général Oudinot. Les sapeurs du génie et les hussards en garnison à Arras ont déployé le plus grand zèle dans ces tristes circonstances.

Les voyageurs du convoi déraillé signalent le dévouement et le courage des employés de la compagnie. Il y avait entré une généreuse simulation pour contribuer au salut des malheureuses victimes de cet accident. Le conseil d'administration, réunie ce soir à la gare, se plaît à rendre publiquement hommage à la conduite de tous ces employés.

Il a, dès à présent, élevé au grade d'inspecteur de 1^{re} classe M. Howell, sous-inspecteur, qui, après avoir été précipité lui-même dans la tourbière, et s'être sauvé à la nage, a eu l'initiative de se servir de sang-froid pour organiser tous les secours que nécessitaient les circonstances, et n'a pas voulu quitter son convoi avant que toutes les voitures fussent relevées.

Le conducteur Hocq, qui a sauvé 8 personnes, a été nommé chef de convoi. M. Baillet, chef de service à Douai, et M. Haber, chef de gare à Arras, ont

deviner que cela pouvait se prononcer Zénobé.

Nous quittâmes Abdel-Kérim, après avoir donné des arrhes, pour aller chercher la somme qui reposait à mon compte chez un banquier du quartier franc.

En traversant la place de l'Esbekieh, nous assistâmes à un spectacle extraordinaire. Une grande foule était rassemblée pour voir la cérémonie de la Dohza. Le cheick ou l'émir de la caravane devait passer à cheval sur les corps des derviches tourneurs et hurleurs qui s'exerçaient depuis la veille autour des mâts et sous des tentes. Ces malheureux s'étaient étendus à plat ventre sur le chemin de la maison du cheick El-Becry, chef de tous les derviches, située à l'extrémité sud de la place, et formaient une chaussée humaine d'une soixantaine de corps.

Cette cérémonie est regardée comme un miracle destiné à convaincre les infidèles; aussi laisse-t-on volontiers les Français se mettre aux premières places. Un miracle public est devenu une chose assez rare, depuis que l'homme s'est avisé, comme dit Henri Heine, de jeter un coup d'oeil sceptique dans les manches du bon Dieu; — mais celui-là, si c'en est un, est inconcevable. J'ai vu de mes yeux le vieux cheick des derviches, couvert d'un benich blanc, avec un turban jaune, passer à cheval sur les reins de soixante croyants pressés sans le moindre intervalle, ayant les bras croisés sous leur tête. Le cheval était ferré. Ils se relevèrent tous sur une seule ligne en chantant Allah!

Les esprits forts du quartier franc prétendent que c'est un phénomène analogue à celui qui faisait jadis supporter aux convulsionnaires des coups de chenets dans l'estomac. L'exaltation où se mettent ces gens développe une force nerveuse qui supprime le sentiment et la douleur, et communique aux organes une force de résistance extraordinaire.

Les Turcs n'admettent pas cette explication, et disent qu'on a fait passer une fois le cheval sur des verres et des bouteilles sans rien casser.

Voilà ce que j'aurais voulu voir.

Il n'avait pas fallu moins qu'un tel spectacle pour me faire perdre de vue un instant mon acquisition. Le soir même, je ramenois triomphalement l'esclave voilée à ma maison du quartier copte. Il était temps, car c'était le dernier jour du délai que m'avait accordé le cheick du quartier. Un moustique de l'okel la suivait avec un air chargé d'une grande caisse verte. Abdel-Kérim avait bien fait les choses. Il y avait dans le coffre deux costumes complets. — C'est à elle, me fit-il dire, cela lui vient d'un cheick de la Mecque auquel elle a appartenu, et maintenant c'est à vous.

On ne peut pas voir certainement de procédé plus délicat.

GÉRARD DE NEVAL.

FIN.

fait preuve de la plus grande intelligence dans ces tristes circonstances. Un des chefs de service de la compagnie est resté sur les lieux pour distribuer des secours aux victimes et à leurs parents. Deux des ingénieurs de la compagnie sont sur le théâtre de l'accident pour en rechercher, conjointement avec les ingénieurs du gouvernement, les causes encore inconnues.

On lit dans le Journal des Débats :
M. Friaard, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, M. Onfroy de Breville, ingénieur en chef, envoyés à Fampoux par le ministre des travaux publics, et deux ingénieurs de la compagnie du chemin de fer du Nord, sont arrivés à Paris aujourd'hui par le convoi de trois heures et demie. Leur rapport confirme sur tous les points la relation adressée à la compagnie par le sous-inspecteur qui accompagnait le convoi. Il est officiellement constaté que le chiffre des morts est de quatorze, ainsi que l'ont d'abord annoncé les rapports adressés à la compagnie. On a maintenant l'assurance positive que, sauf les blessés, il n'y a pas d'autres victimes.

Nouvelles du Portugal.

Les lettres et journaux que nous recevons du Portugal vont jusqu'aux premiers jours de juillet. Quoique les miguélistes n'aient pas fait de grands progrès dans la province de Miño, les partis pullulent dans le pays, et le feu de la révolte gagne les provinces voisines. A Coïmbre, l'une des villes les plus importantes du Portugal, on a découvert aussi une conspiration miguéliste, à la tête de laquelle se trouve D. Fernando Souza Botelho, un des coryphées les plus actifs du parti absolutiste.

Le plan était de surprendre les troupes et de s'emparer en même temps de Vizen et de Coïmbre; on comptait pour cela sur la majeure partie des forces révolutionnaires qui ont fait le dernier prononciamiento. La conspiration ayant été découverte, les autorités, soutenues par les troupes et par les étudiants de Coïmbre, ont pu désarmer le bataillon mobile, dans les rangs duquel s'étaient introduits un grand nombre de miguélistes. On a procédé immédiatement à l'armement de la garde nationale. A Castella-Branco, à Chaves, à la Gaurda et sur d'autres points, il y a eu aussi quelques tentatives dans le sens miguéliste. Le gouvernement, trop faible pour étouffer ces désordres, se voit, d'un autre côté, combattu énergiquement par la junte de Santarem et par le parti radical dont le Patriota est l'organe. Ce journal demande déjà le renvoi des ministres de l'intérieur et de la guerre si l'on veut éviter une nouvelle révolution. L'anxiété des esprits est grande à Lisbonne et à Oporto, et l'on y craint chaque jour une collision entre le peuple et la troupe. Quelques compagnies ont été désarmées sur divers points.

Le Journal des Débats publie la correspondance suivante de Lisbonne du 1^{er} juillet :

« Un mouvement vient d'avoir lieu dans la province de Trás-os-Montes. On a voulu lui donner une couleur miguéliste; mais le parti miguéliste n'a pas pu aujourd'hui que de nom, on pourrait affirmer que si D. Miguel venait à se représenter en Portugal, il n'y recueillirait que très-peu d'adhérents. Il y a encore, cela est vrai, quelques affections personnelles, assez fortement enracinées pour avoir résisté au choc des événements; mais la majorité des hommes sages de ce parti n'ont été que trop isolés de la nation, à fait un retour sur ses idées, elle a sacrifié ce qu'il y avait de trop absolu dans ses doctrines pour se rattacher à la cause de l'ordre et du progrès, et elle n'hésite plus maintenant à se joindre au mouvement des affaires, dans l'intérêt bien entendu des libertés publiques. On peut en dire autant du parti septembriste. Quoiqu'on le représente généralement comme professant les opinions les plus avancées, et composé d'hommes voulant avant tout le triomphe de la démocratie, il paraît certain que ses principes ont beaucoup perdu de leur exagération, et que ses tendances se sont considérablement modifiées; associé aux affaires du pays, il y apportera, dit-on, un esprit de modération qui est en effet d'un grand secours à ses lumières et de son civisme.

« Le gouvernement a donné satisfaction à une satisfaction légitime en publiant le décret sur la garde nationale. Ce décret était vivement attendu. La troupe excite des méfiances qui ne sont que trop fondées; c'était entre les mains de Costa Cabral un instrument de pouvoir; il en avait fait une sorte de garde prétorienne, dévouée à ses volontés, et qu'il rémunérait largement, aux frais de l'état. Le renvoi des principaux chefs n'a pu changer entièrement l'esprit de la troupe; les citoyens le savent, et c'est par ce motif qu'ils demandaient avec tant d'instance qu'on leur délivrât des armes.

« Ce décret, dont les dispositions sont empruntées pour la plupart à la loi publiée en France sur le même sujet le 22 mars 1831, modifie d'une manière essentielle l'ancienne organisation de la garde nationale. Alors les commandants de bataillons étaient pour ainsi dire des chefs absolus; ils pouvaient, à leur volonté, et sous le plus léger prétexte, appeler les citoyens sous les armes. C'était un sujet de méfiance et d'alarmes, et il en résultait des rivalités de corps qui privaient souvent le pays de sa force la plus vitale. Aujourd'hui la garde nationale est placée sous l'autorité immédiate du gouvernement. Elle ne peut être réunie qu'en vertu d'un ordre du ministre de l'intérieur; elle ne fait point comme en France, un service ordinaire journalier. Ce service se borne à des revues mensuelles; mais le ministre peut réclamer son concours toutes les fois qu'il en éprouve le besoin. Le service extraordinaire est confié à assurer les mesures de police générale; mais ce service n'a lieu que sur la réquisition des autorités locales qui en informent immédiatement le gouvernement. En jugeant de l'avenir par analogie avec le passé, il est bien présumable que cette organisation rencontrera plus d'une difficulté d'exécution, et que les Portugais ne tarderont pas à trouver cette nouvelle charge trop pesante pour eux; mais enfin, à partir de ce moment, l'institution se trouve acquise au pouvoir et aux citoyens, et en cas de nécessité, il sera du moins possible d'y avoir recours sans inconvénient.

« Le décret contient une longue série d'articles, dans lesquels sont prévus tous les cas qui peuvent donner lieu à l'application de peines disciplinaires. C'est tout à la fois un frein imposé au mauvais vouloir comme aux mauvaises passions, et un pour but de suppléer au zèle, s'il venait à se refroidir, et d'en modifier même les dangereux écarts.

« La nomination aux grades doit être le résultat de l'élection. Tout citoyen est élu, sans exception, à moins d'excuses valables, sur lesquelles le conseil de discipline est chargé de statuer, sans appel. Les commandants de bataillon ont été nommés cette fois par le gouvernement. Il a confié le commandement général au vicomte Sa da Bandeira, dont les opinions libérales sont bien connues. Il appartient au parti septembriste. Les lieutenants-colonels sont aussi dans les conditions nécessaires pour inspirer au pays une grande sécurité.

« La caisse financière est toujours à peu près la même. Pour y remédier autant que possible, la reine vient de rendre un décret qui prescrit la circulation des pataques médicinales, des pièces françaises de 5 francs, des onces et demi-onces espagnoles, et des souverains anglais.

« Un autre décret ordonne la réouverture des cours de l'Université de Coïmbre. C'est satisfaisant d'un important besoin; c'est en même temps donner à l'ordre public une garantie essentielle. »

Nouvelles et faits divers.

Le nonce du pape a adressé la note suivante au gouvernement du Tessin (Suisse), relativement aux nouvelles lois ecclésiastiques :
« J'ai un devoir pénible à remplir, puisque je dois faire connaître au conseil d'état et aux représentants du Tessin les justes plaintes du Saint-Père comme pasteur de l'Eglise. Le pape est obligé de témoigner le chagrin que lui ont causé les diverses mesures des autorités supérieures de ce canton, et surtout les deux lois concernant les corporations religieuses et les établissements d'éducation sctionnées au mois de janvier par le grand-conseil, et promulguées malgré les justes observations du cardinal Gaysruck, archevêque de Milan, et de M. Romano, évêque de Côme. Dans ce but, S. S. ordonne à ces deux prélats de vous faire savoir que le Saint-Siège désapprouve ces démarches et ces deux lois comme contraires en plusieurs points à l'autorité et à la liberté de l'Eglise et aux prescriptions du

concile de Trente; attendu qu'il est évident que par ces lois les autorités supérieures du canton veulent enlever à l'autorité ecclésiastique ses droits les plus sacrés sur l'éducation de la jeunesse et sur l'éducation particulière du clergé.

« Dans ces circonstances, le soussigné, représentant du saint-siège apostolique, en adhérant, dès à présent, aux remontrances de ces prélats, proteste formellement contre ces mesures et contre les lois du mois de janvier dernier; et au nom du Saint-Père, lieutenant de Jésus-Christ sur la terre, il exige de vous et du grand-conseil de la république, la révocation de ces deux lois, pour que l'Eglise catholique puisse jouir de tous ses droits dans le canton du Tessin et observer les prescriptions du concile de Trente et les canons, en général. »

Le conseil d'état n'a communiqué au grand conseil que la partie de la note, qui accorde au canton du Tessin les facilités qu'il avait demandées relativement aux jours de fête et de jeûne; mais il n'a pas communiqué la protestation, bien que la note eût été adressée aussi bien au grand-conseil qu'au conseil d'état. On dit que le clergé et la partie religieuse du peuple sont irrités de ce procédé.

« Les journaux du Canada nous apportent la nouvelle d'un désastre qui a jeté la désolation dans la ville de Québec, déjà si cruellement éprouvée par le violent incendie de l'année dernière. Le 12 juin le théâtre de cette ville est devenu la proie des flammes et un grand nombre de spectateurs qui venaient d'assister à une représentation d'opéra ont péri victimes de ce désastre. Le feu communiqué au rideau par une lampe qui s'était renversée, s'est développé avec une effrayante rapidité; en quelques instants la scène et toute la salle ont été enveloppées par les flammes. Le nombre des malheureux qui ont péri est de 46. Le théâtre et un bâtiment contigu ont été entièrement détruits.

Dans la confusion générale produite par l'incendie, un grand nombre de personnes se précipitèrent vers l'escalier qui conduisait aux loges; cet escalier s'écrasa sous le poids de la foule et les malheureux qui avaient compté échapper au désastre par cette issue se trouvèrent précipités au milieu des flammes.

Un témoin oculaire décrit en ces termes la triste scène qu'il a eue sous les yeux : L'intervalle d'un pied séparait cette foule infortunée de l'éternité. Nous étions là, sur le plancher resté intact, cinq ou six personnes entourées par les flammes et par une fumée épaisse; à nos pieds des malheureux se tordaient dans les angoisses de la souffrance et de la mort, des gémissements étouffés s'élevaient vers nous. Quelques instants après, tous ces malheureux n'étaient plus qu'une masse de chairs et d'os calcinés. Au moment où nous écrivons, dit le *Mercur de Québec* du 13, quarante-six cadavres ont été retirés des décombres.

Une des victimes, le lieutenant Hamilton, se trouvait au théâtre avec sa fiancée et sa sœur; après avoir sauvé celle-ci, il revint pour arracher sa fiancée à la mort, mais il n'était plus temps; l'un et l'autre ont péri dans les flammes.

Le 14, ont eu lieu les funérailles des victimes du désastre. Quinze cercueils ont été présentés à l'église catholique. Toute la matinée la ville a été traversée par des cortèges funèbres. Depuis l'époque du choléra, Québec n'avait pas assisté à un spectacle plus désolant.

« M. Portillo, ministre de la marine dans le cabinet Gonzalez Bravo, a adressé au *Tiempo* la communication suivante, relativement à la part que prit le ministère à l'importante question du mariage de la reine Isabelle :

Cuenca, le 4 juillet.
« Il importe à ma réputation politique que la note ci-jointe soit publiée dans les colonnes de votre estimable journal, et je vous prie de le faire, et d'agréer les remerciements de votre très-reconnaissant serviteur.

JOSE FLIBERTO PORTILLO.

« Depuis le 5 décembre 1843, jour où je fus nommé ministre de la marine, jusqu'au 5 mai 1844, ou S. M. a daigné accepter ma démission, la grave question du mariage de la reine ne fut agitée qu'une fois dans le conseil des ministres; et la réponse faite, à l'unanimité, à l'illustre diplomate qui l'avait soulevée, et à un autre personnage très-élevé qui la recommandait fortement, l'un et l'autre étrangers, fut éminemment espagnole et négative. Depuis lors, cette question n'a jamais plus été soulevée directement ni indirectement dans le conseil réuni du ministère Gonzalez-Bravo; et si quelqu'un des ministres mes collègues entama des négociations sur une candidature quelconque, au nom du gouvernement, ce fut de son propre mouvement et contrairement à ce qui avait été décidé par le conseil, fait que je ne démentis ni n'appuyai, s'il a eu lieu, car je manquai de preuves nécessaires; mais je répète que ce fut pour le compte particulier d'un membre du ministère qui agit ainsi, et jamais sous la responsabilité du ministère tout entier, en sorte que, en agissant ainsi, on s'est conduit frauduleusement, et je dirai même au complet désaccord. Le silence qu'a gardé, et que garde sur ce point et sur d'autres, la personne à laquelle revenait naturellement la justification de tous les actes de ce ministère, et dont les explications tiendraient bien leur place parmi celles d'une source élevée qu'a données M. Rabir, et celles fort importantes de l'ex-ministre français, est la certitude qu'aucune influence autre que celle précitée n'est venue faire pencher ce cabinet pour une candidature quelconque.

« Ce silence et cette certitude, dis-je, m'obligent à publier ces lignes, en priant les personnes qui les liront d'apprécier ma réserve et ses motifs, pour ce qu'ils valent, jusqu'à ce qu'arrive l'occasion opportune et solennelle d'éclaircir ces faits, occasion devant laquelle je ne reculerais point, ne fût-ce que pour fixer leur exactitude historique, et pour rendre justice à des personnages élevés que je considère comme injustement traités par une partie de la presse espagnole et par d'illustres notabilités étrangères. »

« On lit dans la *Gazette du commerce*, de Saint-Petersbourg : L'empereur vient d'approuver la proposition ci-après du comité des ministres, en date du 19 (31) mai :

« Les frégates à vapeur qui naviguent régulièrement entre Odessa et Constantinople, sont affranchies de la quarantaine d'observation, et pourront, immédiatement après leur arrivée à Odessa, communiquer avec le port de quarantaine. Toutefois, un ancrage particulier leur sera désigné dans ce port, et au moindre doute sur la situation sanitaire de la Turquie, les précautions prescrites par le règlement seront appliquées dans toute leur rigueur. En outre, à chaque arrivée des paquebots à Odessa on s'informerait si dans le trajet ils n'ont pas communiqué avec d'autres bâtiments ou avec la côte. Dans ce cas, ils devront être soumis à la quarantaine suivant toute la rigueur des règlements.

« Il vient d'être rendu par la reine d'Espagne un décret portant :

- 1° Que la quarantaine d'observation de quatre jours, imposée aux bâtiments qui arrivent du Maroc dans les ports d'Espagne avec patente nette, sera levée, pourvu qu'il ne se soit manifesté, depuis un an, aucun cas de peste dans le port d'expédition, ses environs et les lieux limitrophes;
- 2° Que les navires étrangers, outre leur patente de santé, devront présenter un certificat du consul ou agent consulaire d'Espagne résidant dans le port de leur sortie, portant que la teneur de la patente est sincère et véridique; à défaut de quoi, ils resteront assujettis aux règlements antérieurement en vigueur.

« Un affreux accident est arrivé jeudi dans l'après-midi dans une mine de plomb près de Truro (Angleterre). Un orage affreux ayant éclaté, des torrents descendant de toutes les hauteurs voisines se sont précipités dans la mine, qu'ils ont inondée en quelques instants; quelques-uns des ouvriers qui y travaillaient sont parvenus à sortir sains et saufs; les autres, au nombre de quarant-trois, ont péri sous les eaux. On a vu quelques-uns de ces malheureux, luttant contre le torrent, essayer de s'élever à la surface; mais, épuisés par les efforts qu'ils avaient faits pour gravir les échelles, ils sont retombés au fond de l'abîme pour ne plus se relever.

« On se rappelle l'événement arrivé à Pierre-Bénite, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Deux trains allant en sens opposé se rencontrèrent. Six ou sept diligences furent brisées, jetées hors de la voie ou dressées sur elles-mêmes. On tira des débris des diligences huit cadavres. Le nombre des blessés, qui presque tous l'étaient gravement, n'est pas connu

d'une manière exacte; il doit atteindre au moins le chiffre de cinquante. Un seul a succombé à ses blessures. Une action correctionnelle a été exercée contre M. Gervoy, directeur de la compagnie du chemin de fer; Jobert, chef mécanicien; Meulet, inspecteur, et Laureat Pierredon, chef de station. Ce dernier a été lui-même grièvement blessé, et est encore tout mutilé; il ne peut marcher qu'à l'aide de deux béquilles. Tous les quatre étaient prévenus d'homicide par imprudence. Dans son audience du 7 de ce mois, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné Laurent Pierredon à six mois de prison et 500 fr. d'amende, et Jobert à 500 fr. d'amende. Les deux autres prévenus ont été renvoyés de la plainte.

« Le roi des Français, sur le rapport de M. le garde des sceaux, vient, par décision du 10 de ce mois, de faire remise à l'ex-général comte Montholon, du reste de la peine de vingt années de détention, prononcée le 6 octobre 1840 par la cour des pairs, pour attentat contre la sûreté de l'état.

« Ibrahim-Pacha, après avoir parcouru les provinces anglaises, est revenu à Londres où on se l'arrache. Il visite tout en détail et fait prendre des notes sur tout ce que ce pays manufacturier lui offre de remarquable. Ibrahim a amené à Londres les neuf femmes qu'il a extraites de son harem, afin de charmer les ennemis de son voyage en Europe. Cette escorte a failli lui faire refuser la porte de l'hôtel Mirwart. La dame du logis, mettant en avant la réputation de vertu de sa maison, déclina l'honneur de loger Son Altesse, du moment que les neuf esclaves devaient être admises aussi. Le secrétaire du prince égyptien a tout arrangé en lisant à la sévère mistress Mirwart l'article du Coran qui attribue à toutes les femmes de Son Altesse la qualité d'épouses légitimes.

« Il résulte des relevés d'affranchissements parvenus au département de la marine, que du 1^{er} janvier au 31 décembre 1845, il a été prononcé dans les colonies françaises 1,506 affranchissements, savoir :

Martinique, 616; Guadeloupe, 579; Guyane française, 60; Bourbon, 256; total, 1,506.

Les affranchissements antérieurement accordés dans les quatre colonies, à dater de 1830, se sont élevés à 43,742.

Ce qui porte le total général des affranchissements prononcés de 1830 à 1845 inclusivement, à 45,247.

Sur lesquels 22,137 n'ont été que la régularisation de libertés de fait accordées avant 1830. C'est à partir de 1837 qu'on peut considérer la classe des libres de fait, dits *patronés*, comme entièrement épuisée. A dater de cette époque, le nombre des nouveaux affranchissements prononcés dans les quatre colonies a été, en moyenne, de 1,679 par année.

A compter de 1846, les relevés officiels feront connaître le chiffre des affranchissements par rachat amiable ou forcé.

« Une scène vraiment tragique s'est passée le 5 à Marseille, dans un appartement d'une maison de la rue Corneille. La locataire de cet appartement, jeune femme émancipée, vit entrer, à neuf heures et demie du soir, un jeune marin qui lui adressa brusquement la question suivante: « Es-tu née en Corse? » Sur la réponse affirmative de cette femme, le marin tira un poignard de sa ceinture, et s'écria, comme Othello à Desdemona; — « Eh bien! tu vas mourir! » Cette jeune fille corse, qui savait trop bien qu'une pareille menace, dans une bouche compatriote, est rapidement suivie d'effet, se leva précipitamment, s'élança vers la fenêtre, l'ouvre, tourne la tête, et apercevant le marin qui déjà tenait son poignard sur son sein, elle se met à crier au secours; mais le poignard allait l'atteindre, quand se cramponnant à une enseigne, elle franchit la fenêtre, se tient suspendue à l'enseigne, et parvient jusqu'à la rue, où elle continue à appeler au secours. La maison est cernée, des agents de police y pénètrent, et n'y trouvent que le poignard que le marin, qui est parvenu à s'échapper, avait laissé dans la chambre, où il comptait, à ce qu'il paraît, commettre un meurtre par l'effet probable d'une vendetta.

LES PAPES.

L'avènement du pape Pie IX après les seize années du règne de Grégoire XVI, ayant dirigé de nouveau l'attention du public sur divers détails de l'histoire de la papauté, les indications suivantes ne paraîtront pas sans intérêt, quelque éloignées que soient de nous les temps auxquels elles referrent le lecteur.

Depuis l'origine de l'Eglise catholique jusqu'à 1407, date de l'avènement de Nicolas V, il y eut 211 règnes pour 1,414 années, ce qui donne en moyenne 6 ans 8 mois et demi par pontificat. Depuis 1417 jusqu'à 1846, à 4 siècles, il y a eu 47 règnes, en moyenne 8 ans 5 mois; 27 jours par règne.

Dans les deux derniers siècles, quatre souverains pontifes seulement montèrent sur le trône à un âge moins avancé que Pie IX. Ce sont : Paul II, Barbé, nommé en 1464, à 48 ans; Léon X, Médicis, nommé en 1513, à 36 ans; Clément VII, Médicis, nommé en 1523, à 45 ans; Clément XI, Albani, nommé en 1700, à 51 ans.

La moyenne de l'âge des papes au moment de leur élection, est 65 ans. Innocent X, Pamphili, fut élu en 1644, à 72 ans; Alexandre VIII, en 1688, à 76 ans; Innocent XII, en 1691, à 76 ans; Calixte III et Clément XIII arrivèrent au trône qu'à 78 ans; Paul IV, à 79 ans; Clément X, à 80 ans. Ce dernier pape, de la maison Altieri, était presque aveugle quand il fut nommé; il ne prenait aucune part aux affaires du gouvernement, et ignorait ce qui se faisait dans Rome même. Lorsque les princes, ses neveux, eurent élevé à grands frais sur la place del Gesu, le palais Altieri, ils le prièrent de venir le voir. Arrivé sur la place, et apercevant, malgré sa vue affaiblie, cette énorme masse de pierres qui représentait tant d'argent tiré du trésor pontifical, le bon pape se mit à pleurer, et rebroussa chemin, ne voulant pas être témoin, un moment de plus, d'un si scandaleux abus de pouvoir.

Pie VI avait 58 ans lorsqu'il commença, le 15 février 1775, un règne de 24 ans 6 mois et demi, le plus long de tous les règnes de papes. Pie VII, élu le 14 mars 1800, avait alors 57 ans et demi; il régna 23 ans et 7 mois.

Les papes qui, sur le trône, montrèrent le caractère le plus décidé, l'énergie la plus inflexible, Jules II et Sixte V, n'arrivèrent cependant au pontificat, le premier qu'à 62 ans, le second qu'à 64 ans. Tous deux furent élus le jour même de l'ouverture du conclave. Il ne fallut à Jules II que neuf ans de règne, à Sixte V que cinq ans, pour accomplir les grandes choses qui ont immortalisé leur nom.

Si l'on fait le relevé des dix papes qui, depuis le premier siècle jusqu'à nous (en laissant seulement à part le pontificat de Saint-Pierre), ont occupé le plus longtemps la chaire apostolique, on vérifie que cinq seulement ont dépassé 20 ans de règne. Voici cette liste dans l'ordre chronologique :

- 1° Saint Sylvestre, pape depuis l'an 314 jusqu'à 336, régna 22 ans. Son pontificat, contemporain du règne de l'empereur Constantin, fut illustré par la fondation des grandes basiliques romaines: Saint-Pierre, Saint-Paul hors des murs; Saint-Laurent hors des murs; Sainte-Croix en Jérusalem.
- 2° Sixte IV de la Rovere, élu en 1471, régna 15 ans et 47 jours.
- 3° Paul III, Farnèse, élu en 1543, régna 15 ans et 29 jours.
- 4° Paul V, Borghèse, élu en 1609, régna 15 ans 8 mois et demi.
- 5° Urbain VIII, Barberini, élu en 1623, régna 21 ans moins 7 jours.
- 6° Clément XI, Albani, élu en 1700, régna 20 ans et 4 mois.
- 7° Benoît XIV, Lambertini, élu en 1740, après six mois de conclave, régna 17 ans 8 mois et 6 jours.
- 8° Pie VI, Braschi, élu, comme il vient d'être dit, en 1775, régna 24 ans 6 mois et demi.
- 9° Pie VII, Chiaramonti, élu en 1800 à Venise, au milieu de l'agitation causée par les conquêtes de Bonaparte, et après la transformation de l'état romain en république romaine (ce qui n'empêcha point les cardinaux de prendre leur temps tout à fait à loisir, et d'employer trois mois et demi aux discussions de ce conclave), régna 23 ans 5 mois 6 jours.
- 10° Grégoire XVI, Capellari, élu en 1831, régna 15 ans et demi.

Depuis 350 ans on compte cinq règnes qui durèrent quelques jours ou quelques semaines seulement. Ce sont ceux de :

- Pie III, Piccolomini, élu le 22 septembre 1503, mort le 9 octobre suivant; Marcel II, Corvino, élu en avril 1555, mort le 1^{er} mai suivant; Urbain VII, Castagna, élu le 14 septembre 1590, mort le 26 du même mois; Innocent IX, Faccinetti, élu le 29 octobre 1591; mort le 30 décembre suivant. Il passa dans son lit tout le temps de son pontificat, ce qui le fit surnommer *papa Chénicis*.

Léon XI, Médicis, élu le 1^{er} avril 1605, mort le 28 du même mois, à la suite des fatigues du couronnement.

Tous les papes des cinq premiers siècles sont mentionnés comme saints dans la chonologie officielle du Saint-Siège; en tout 51 papes mis au rang des saints, jusqu'à l'an 496 de Jésus-Christ. Dans le VII^e siècle, on compte 2 saints sur la

chaire de Saint-Pierre; dans le VII^e, 4; dans le VIII^e, 1; dans le XI^e, 2; dans le XIII^e, 1; dans le XIV^e, 1; enfin, dans le XVI^e, 1, qui fut Pie V Ghislieri, le promoteur de l'expédition contre les Turcs, dont le résultat fut la victoire navale de Lépante, en 1571.

Depuis quatre siècles, l'église est délivrée des divisions intestines qui, si souvent dans les époques antérieures, élevèrent au trône pontifical plusieurs compétiteurs à la fois. De ceux que n'a pas reconnus la chronologie officielle, et qui demeurent frappés de la qualification d'anti-papes, le premier est Novatien, nommé en l'an 251, pendant le pontificat de Saint-Cornélius. Dans les siècles suivants, il en parut successivement trente-trois autres. Remarquons que le dernier, Amédée de Savoie, élu en 1439, par le concile schismatique de Bâle, sous le nom de Félix V, se désista volontairement, sur les instances de Nicolas V, et se retira, avec le titre de doyen des cardinaux, dans une riante retraite auprès de Thonon, dans le prieuré de Ripaille, asile riche et heureux, où la vie était si douce, que la locution *faire ripaille* en est venue.

Le nom de plusieurs des apôtres se trouve dans la liste des papes. Le seul nom de Pierre ne s'y voit qu'une fois, personne n'ayant osé reprendre ce nom du premier vicair de Jésus-Christ. — Jean XII (Octavien Sporco, pape en 956) est le premier qui ait changé de nom en montant sur la chaire pontificale. — Le second est Jean XIV, élu en 985; il se nommait Pierre, et ce fut par respect pour le prince des apôtres qu'il adopta un nom nouveau. — Depuis Jean XIV cet usage a été constamment pratiqué. Par une exception, qui ne s'est pas reproduite depuis, Adrien Floren, d'Utrecht, successeur de Léon X, conserva son nom d'Adrien. C'est à cet Adrien VI que l'on montrait le groupe de Laocoon récemment découvert; et, dans sa pieuse ignorance, il se détournait avec horreur, en s'écriant: *Sunt idale antiquorum*. Aussi lorsque ce *tedesco*, ennemi des beaux-arts, fut mort, ce ne fut dans la ville entière qu'un immense cri de joie, on suspendit des guirlandes de fleurs à la porte du médecin de sa sainteté, avec cette inscription: Au libérateur de la patrie!

La liste des papes comprend: deux Savelli, deux Fieschi, deux Orsini, deux Borgia, deux Piccolomini, deux La Rovère, trois Médicis de Florence, enfin les papes de l'illustre maison Conti. Le dernier de ces Conti, Innocent XIII, élu en 1771, régna près de trois ans, et ne nomma que deux cardinaux dans tout son règne. Comme, dans ses derniers moments, on le pressait de faire plusieurs nominations impatientement attendues, il répondit: Je n'en ai que trop fait pour le repos de ma conscience; il songeait que l'un des deux cardinaux promus par lui était l'abbé Dubois.

Un seul Anglais parvint au trône pontifical; ce fut Nicolas Breakspere, élu en 1554, sous le nom d'Adrien IV. Le premier Français qui soit devenu pape, est Gerbert, natif d'Auvergne, élu en 999, sous le nom de Sylvestre II; neuf autres Français occupèrent encore le saint-siège, savoir: Urbain II, dans le XI^e siècle; Urbain IV et Clément IV, dans le XIII^e, et dans le XIV^e, les six papes qui régneront pendant la translation du siège, d'abord à Lyon, puis à Avignon.

Sur 258 papes, les corps de 124 ont été inhumés tant dans l'ancien Saint-Pierre de Rome, datant de Saint-Sylvestre, que dans le nouveau, datant de Jules II. Dans les grottes de l'église est relégué le cercueil vide où fut déposé, pendant quelques jours, le corps d'Alexandre VI, et d'où la populace l'arracha pour le jeter aux égouts de Rome. — Plusieurs papes très-insignifiants ont reçu une fastueuse sépulture dans cette célèbre cathédrale de Saint-Pierre. L'un de ces noms, sans cela voué à l'oubli, celui de Clément XIII, Rezzonico, sera transmis aux âges futurs grâce au tombeau admirable que lui a érigé le ciseau de Canova.

Le dernier pape ne sera pas inhumé à Saint-Pierre, et son corps n'y est déposé que provisoirement, pour la seule durée du règne de Pie IX. La place du tombeau de Grégoire XVI a été marquée par lui dans l'église de San-Gregorio, dépendant du couvent des Camadules, dont il était abbé lors de son avènement au trône. Les tombeaux de plusieurs papes, fameux à des titres divers, manquent à Saint-Pierre de Rome: c'est ainsi que Léon X et Clément VII sont inhumés à la Minerve; Martin V, à Saint-Jean-de-Latran; Jules II, à Saint-Pierre de Liège; Sixte V et Paul V, à Sainte-Marie-Majeure.

VARIÉTÉS.

ILLUSTRATIONS SCIENTIFIQUES.

ALEXANDRE DE HUMBOLDT.

III.

Il est probable que tous les agents physiques exercent une action quelconque sur les êtres organisés; mais cette action est difficilement appréciable de la part du magnétisme et de l'électricité. La lumière elle-même, si puissante, si active dans le règne végétal, ne paraît jouer qu'un rôle assez secondaire dans le règne animal. Tout au plus détermine-t-elle le genre de vie de certaines espèces, à qui leurs habitudes ont mérité l'épithète caractéristique de nocturnes. C'est encore elle peut-être qui agit d'une manière absolue deux animaux fort singuliers appartenant, l'un à la classe des reptiles, l'autre à la classe des poissons. Le premier est le protée, qui ne s'est encore rencontré que dans les lacs souterrains des immenses cavernes de la Carniole; l'autre est le pinélode des cyclopes, dont quelques rares individus, égarés pendant la nuit, ont été pêchés au pied du Cotopaxi ou du Tongaragua, et qui est vomé par milliers au milieu d'une boue argileuse lors des éruptions de ces volcans.

L'influence de la chaleur est au contraire tellement évidente, qu'elle masque, pour ainsi dire, celle de tous les autres agents, et qu'on s'est habitué à la regarder comme l'unique cause de la distribution géographique des êtres organisés. Plantes ou animaux des pays chauds, des pays froids, est une expression tous les jours employée, et qui n'est fautive que par sa généralisation trop absolue, car parmi les habitants des contrées tropicales, par exemple, il en est qui, vivant sur de hautes montagnes dans le voisinage des neiges éternelles, supportent des températures plus basses que celles de nos régions tempérées. Au reste, tous les animaux se sont accordés avec les botanistes pour attribuer à l'action de la chaleur seule quelques-uns des faits les plus généraux qui ressortent de la distribution géographique des êtres organisés. Aussi devons-nous accorder à cette action une attention toute particulière.

Non-seulement aucun point du globe rendu complètement inhabitable par un excès de chaud ou de froid. Plus la température s'élève, plus elle favorise le développement de la vie organique, pourvu qu'une humidité suffisante vienne en aide à la chaleur. Sous le ciel brûlant des tropiques, le règne végétal déploie sans cesse une incroyable fécondité, et les espèces animales sont tout aussi nombreuses que les végétaux. Un excès de froid, au contraire, peut resserrer, sinon tarir complètement, les sources de la vie; mais si les neiges éternelles semblent d'abord être pour la végétation une infranchissable barrière, si les plantes à organisation complexe ne peuvent croître sous leurs masses glacées, leur surface n'en nourrit pas moins de myriades d'êtres microscopiques qui savent y trouver leur nourriture. Les neiges colorées, recueillies par plusieurs observateurs, sont dans le voisinage des pôles, soit sur les plus hautes montagnes, soit sur leurs pentes, soit à ces protococcus qu'on peut regarder comme les derniers des champignons, soit à ces rotateurs de diverses espèces. Pendant son voyage au pôle nord, le capitaine Parry a recueilli

sur la glace même, bien au-delà du 82^e degré de latitude, un puceron vivant que le vent avait sans doute apporté des côtes les plus voisines, distantes d'environ trente-trois lieues. Pendant le rude hivernage du même voyageur à l'île Melville, alors que le mercure restait constamment gelé, les chasseurs de l'*Hecla* et du *Griper* tuèrent aux environs de Winter-Harbour 3 bœufs musqués, 24 rennes, 68 lièvres, 53 oies, 59 canards et 144 ptarmigans. Enfin les insectes, ceux surtout de la famille des culcides, semblent s'étendre bien avant vers les pôles. Ces régions glacées ont aussi leurs moustiques, et ce fait s'explique très bien par la brièveté de la vie chez les cousins. Leurs germes, endormis dans l'œuf, résistent beaucoup mieux que les animaux eux-mêmes aux froids les plus excessifs; le moindre rayon de soleil en amène l'éclosion, et le court été des régions polaires suffit à ces insectes pour parcourir toutes les phases de leur existence éphémère.

Malgré la puissance de réaction dont nous venons de citer d'incontestables exemples, quelques classes d'animaux ne peuvent s'élever au-delà d'une certaine limite; si l'isard et le bouquetin peuplent les glaciers de nos Pyrénées, si l'aigle, le léopon-gayer et surtout le condor élèvent leur vol puissant bien au-dessus des dernières aiguilles de nos Alpes ou des Cordillères, les poissons s'arrêtent long temps avant d'avoir atteint la source des fleuves qui prennent naissance près du sommet de ces hautes montagnes. Au-dessus de 2240 mètres environ, Ramond n'a plus trouvé de poissons dans les lacs des Pyrénées. A cette hauteur, la température moyenne est de 1 1/2 degré au-dessus de zéro, et les lacs sont gelés pendant neuf mois de l'année. L'air ne peut donc se renouveler dans le liquide emprisonné sous la glace, et le naturaliste français avait cru pouvoir expliquer par cette circonstance le manque d'êtres vivants au milieu de ces amas d'eau. Cependant M. de Humboldt a observé avec raison que, si telle était la vraie cause du fait signalé par Ramond, on devrait, dans les Andes, trouver des poissons jusqu'à la hauteur où une température moyenne égale produit des effets semblables, c'est-à-dire jusqu'à 1730 mètres environ. Or, il n'en est pas ainsi: sur les Cordillères, les poissons disparaissent des lacs et des ruisseaux à une élévation de 2700 à 3000 mètres. La température moyenne de ces régions est encore de 9 1/2 degrés, et les cours d'eau n'y gèlent jamais. On voit qu'il faut chercher ailleurs l'explication de ce phénomène, et peut-être la trouverait-on dans l'effet résultant d'une diminution trop considérable de pression atmosphérique.

C'est principalement par ses extrêmes que la température d'une contrée agit sur les êtres organisés. Ce sont eux surtout qui régissent la répartition des plantes aussi bien que celle des animaux. Toutes choses égales d'ailleurs, les espèces végétales s'avancent d'autant plus vers les pôles que les étés sont plus chauds. La moyenne annuelle est plus élevée à Cherbourg qu'à Bude, et pourtant la vigne végète à peine en Normandie, tandis que les coteaux de Tokai fournissent au luxe de nos tables un des vins les plus renommés. Les animaux, dans leurs migrations annuelles, présentent des faits analogues: M. de Humboldt nous apprend, par exemple, que pendant l'été le tigre royal s'avance vers le nord de l'Asie jusque sous les latitudes de Berlin et de

Cependant, une température combinée avec une lumière plus vive, semble exercer sur l'organisation animale une action incontestable. Ce n'est guère que dans les régions les plus chaudes que les mammifères et les oiseaux présentent dans leurs téguments ces modifications singulières, d'où il résulte que les poils semblent être remplacés par des écailles, comme chez les pangolins, et les plumes par des crins, comme chez le casoard. Ce n'est que sous l'équateur et dans les contrées intertropicales que nous voyons les oiseaux, les poissons, les insectes, déployer dans leur parure ce luxe de couleurs dont n'approchent jamais les gemmes les plus précieuses. A mesure que nous avançons vers les pôles, et surtout vers le pôle nord, des nuances de plus en plus ternes remplacent les teintes vives, les reflets éblouissants. Chez les oiseaux surtout, cette différence est des plus sensibles. En Europe, le grimpeur de murailles, le pievert, le guépier et le martin-pêcheur possèdent seuls un plumage assez remarquable; et quelle n'est pas leur infériorité lorsqu'on les compare à leurs congénères exotiques ou à ces colibris, à ces oiseaux-mouches, dont les plumes chatoyantes semblent avoir conservé et réfléchi encore les rayons du soleil équatorial!

(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Judi, 16 juillet, représentation n° 13.

LA PREMIERE REPRESENTATION DE LA REPRIS DE : Le Philtre,

grand-opéra en 2 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

PARIS.

Au 2^e acte: *Par villageois* dansé par M. Collet, Mlle Dolbès et Yrca Mathias.

Le Mari de la Veuve.

Comédie en un acte, par M. Alexandre Dumas.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

MAISON GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS,

tenue par les Frères HOBRIX, rue dite Korte Houtstraat, à côté du *Maréchal de Turenne* à LA HAYE, et contenant trois vastes Magasins, au rez-de-chaussée et aux deux premiers étages.

AVIS.

Le sieur L'ARCHER HOUTH, ou ses descendants légitimes, sont priés, dans leur intérêt, de faire savoir le plus tôt possible par lettres affranchies le lieu de leur domicile, au Notaire W. S. HUYGENS, à La Haye, West-ende, n° 393.

CORS AUX PIEDS.

Le *Taffetas gommé* de Paul Gage est le seul qui en détruit la racine en quelques jours; sans douleur, ainsi que les oignons et durillons. — Dépôt à La Haye, chez M. SACK.

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES,

recueil de mémoires et de notices scientifiques et industriels, de nouvelles et de faits importants concernant les possessions Néerlandaises d'Asie et d'Amérique,

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE S. A. R. MONSIEUR LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS,

AVEC LA COOPÉRATION

DE PLUSIEURS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE BATAVIA,

PAR

Ph. Fr. de Siebold & Melvill de Carnbee.

RÉDACTION FRANÇAISE confiée aux soins de M. F. E. FRAISSINET.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Chaque numéro du *Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales* est obligatoirement composé de trois feuilles d'impression grand in-quarto et d'une planche. Toute planche qui dépassera le format sera comptée pour double. Les numéros paraîtront régulièrement vers la fin de chaque mois, aussitôt que le nombre des souscriptions aura couvert les frais de l'entreprise.

Le prix de l'abonnement de trois numéros est de quatre florins cinquante centimes des Pays-Bas, pour la Hollande et les colonies, et de dix francs pour l'étranger.

On s'inscrit à LA HAYE AU BUREAU DU MONITEUR (*Pavlojoensgracht, 1, 159*), chez les FRÈRES BELINFANTE et chez les principaux libraires de la Hollande et de l'étranger.

AVIS.

Le soussigné, directeur du *tir au pistolet*, a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment des objets volés à son préjudice par l'homme auquel il avait confié son établissement, pendant son voyage à Paris, il a appris que cet homme s'était présenté chez plusieurs abonnés et leur avait demandé de l'argent au nom du directeur du tir.

En conséquence il prie les personnes qui ont payé, d'avoir la bonté de lui faire savoir, et il annonce à celles qui auraient donné de l'argent d'avance qu'il fera honneur aux engagements contractés en son nom.

Il saisit aussi cette occasion pour annoncer que les pistolets qu'un officier de grenadiers lui avait confiés avant son départ, lui ont aussi été volés, et le prie de vouloir bien envoyer son adresse au tir, afin que le directeur puisse venir s'entendre avec lui, pour le remboursement de la valeur des susdits pistolets.

Il a l'honneur de faire savoir à Messieurs les Amateurs, qu'il a rapporté des échantillons d'armes très en vogue à Paris; ce sont des pistolets d'une nouvelle invention, dits *Pistolets de Salon*, système Devisme, ainsi qu'un *Cravache-Pistolet*, également système Devisme.

Il se charge d'en procurer de semblables dans le plus bref délai.

Louis Pégorier,
Arquebustier de Paris.

GRAND HOTEL DES BAINS

A partir du 22 Juin, tous les jours Table d'Hôte à 4 heures, Salons pour Diners particuliers.

SWITZER frères.

POMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, prévient promptement la chute de la chevelure, la fait croître et empêche la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le cachet et la griffe Mallard. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye; Kerckhoff, à Amsterdam; Ch. Concke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 13 Juillet.

	COUS	OUVERT.	FERME.
Dette active	61 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	73	73	73
Dito dito	95 1/2	95	95
Dito des Indes	94 1/2	94 1/2	94 1/2
Pays-Bas	89 1/2	89 1/2	89 1/2
Société de Commerce	176 1/2	176 1/2	176 1/2
Act. du lac de Harlem	112 1/2	112 1/2	112 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	107	107	107
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	105 1/2	105 1/2	105 1/2
Dito dito 1828 & 1829	67 1/2	67 1/2	67 1/2
Inscript. au Grand Livre	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Russie	97 1/2	97 1/2	97 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1832	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Emprunt de 1841	89 1/2	89 1/2	89 1/2
Id. chez Stigelm. et Comp.	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Passive	19 1/2	19 1/2	19 1/2
Dette différée à Paris	37 1/2	37 1/2	37 1/2
Espagne	18 1/2	18 1/2	18 1/2
Ardoins	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Dito	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Coupons Ardoins	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Obligations Goll. & Comp.	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Dito métalliques	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Dito dito	50 1/2	50 1/2	50 1/2
France	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Pologne	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Fologne	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Brésil	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Portugal	50 1/2	50 1/2	50 1/2

Bourse d'Anvers du 13 Juillet.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Aut., 5 % 19 P. — Dette différée ancienne, — Passive 5 % — Lots de Hesse 62. — Cours après Bourse (2 1/2 heures). Ardoins sans variation.

Bourse de Londres du 11 Juillet.

3 % Cons. 95 1/2, 96. — 2 1/2 % R. 59 1/2. — 4 % id. 94 1/2. — Esp. 5 % 24 1/2. — 3 % 36 1/2. — Portug. 4 % 47 1/2. — Russes 111 1/2.

Bourse de Vienne du 7 Juillet.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 154 1/2. — Lots de 250, 122 1/2. — Actions de la Banque 1549.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.